NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1995/108
30 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1995
Genève, 26 juin-28 juillet 1995
Point 10 de l'ordre du jour

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales

RÉSUMÉ

Le présent rapport contient trois projets de décision concernant des questions au sujet desquelles le Conseil économique et social doit se prononcer.

Par le projet de décision I, le Comité recommande au Conseil :

a) D'accorder le statut consultatif à 91 organisations non gouvernementales qui en ont fait la demande;

b) De reclasser 14 organisations non gouvernementales.

Par le projet de décision II, le Comité recommande au Conseil d'approuver l'ordre du jour provisoire et la documentation de la session du Comité qui doit se tenir en 1997.

Par le projet de décision III, le Comité demande au Conseil de l'autoriser à se réunir pour une reprise de session afin d'achever le travail de sa session de 1995.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre		Paragraphes	Page
I.	QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	1	3
II.	DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT CONSULTATIF ET DEMANDES DE RECLASSEMENT REÇUES D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	2 - 40	6
	A. Demandes d'admission au statut consultatif dont l'examen avait été reporté de la session de 1993 du Comité	3 - 5	7
	B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif	6 - 39	7
	C. Nouvelles demandes de reclassement	40	12
III.	EXAMEN DES RAPPORTS QUADRIENNAUX PRÉSENTÉS PAR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF AUPRÈS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (CATÉGORIES I ET II)	41 - 66	13
IV.	EXAMEN DES ACTIVITÉS FUTURES	67 - 69	15
V.	ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION DE 1997 DU COMITÉ	70 - 71	16
VI.	ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ	72	16
VII.	ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION	73 - 85	17
	A. Ouverture et durée de la session	73	17
	B. Participation	74 - 78	17
	C. Élection du bureau	79 - 80	17
	D. Ordre du jour	81	18
	E. Reprise de la session du Comité	82 - 84	18
	F. Documentation	85	18

Annexe

DOCUMENTATION DE LA SESSION DE 1995 19

I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

PROJET DE DÉCISION I

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide :

a) D'accorder le statut consultatif aux organisations non gouvernementales ci-après :

Catégorie I

Association for Progressive Communications
Association internationale des soldats de la paix
COLAC — Confédération latino-américaine des coopératives d'épargne et de crédit
Confédération colombienne des organisations non gouvernementales
Conseil national des femmes noires
DEVNET Association
Fonds mondial pour la nature
Forum mondial de l'économie
Franciscain international
Global 2000
HelpAge International
Institut africain-américain
InterAction (Conseil américain pour l'action internationale bénévole)
International Informatization Academy
International Institute for Applied Systems Analysis
Organisation bouddhiste internationale
Parti radical transnational
Réseau mondial FEDEN (Femmes pour le développement et l'environnement)

Catégorie II

Aboriginal and Torres Strait Islander Commission
ASEAN Confederation of Women's Organizations
Asian Women Human Rights Council
Assemblée permanente pour les droits de l'homme
Association for the Advancement of Psychological Understanding of Human Nature
Association internationale des avocats et juristes juifs
Association internationale de l'hôtellerie
Association of Arab-American University Graduates
Association of Medical Doctors of Asia, The
Association of Third World Studies
Bochasanwasi Shri Akshar Purushottam Sanstha
Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
Centre pour la santé et la coopération internationales
Centre Simon Wiesenthal

Comité d'Amérique latine pour la défense des droits de la femme
Comité international de la paix et des droits de l'homme
Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme
Conseil national pour la sécurité (la Prévention des risques)
Consortium for International Earth Science Information Network
Cousteau Society, The
Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN)
Economists Allied for Arms Reduction
European-Asian-Latin American Institute for Cooperation
Fédération nationale des femmes chinoises
Fondation mondiale pour les femmes
Fondation Sommet mondial des femmes
Forum international pour la protection de l'enfance
Forum européen sur les services aux victimes
Frères de la charité
Goodwill Industries International, Inc.
Groupe de recherche, d'études et de formation "Femmes-Action"
Group for Study and Research into Democracy and Economic and Social Development in Africa
Gulf Automobile Federation
Habitat pour l'humanité
Himalayan Research and Cultural Foundation
Indian Council on Education
Information Habitat: Where Information Lives (précédemment International Synergy Institute)
INTERMON
International Association of Lawyers Against Nuclear Arms
International Multiracial Shared Cultural Organization
Keystone Center
La coalition internationale pour la santé de la femme
Lobby européen des femmes
MADRE, Inc.
Marine Environmental Research Institute
Mercy International
National Bar Association
New Human Rights
Nord-Sud XXI
Observatoire international des prisons
Organisation islamique internationale de secours
Organisation néerlandaise pour la coopération internationale au développement
Pan American-Pan African Association, Inc.
Perhaps ... Kids Meeting Kids Can Make a Difference
Physicians for Human Rights
Queen Alia Fund for Social Development
Regional Network of Local Authorities for the Management of Human Settlements
Resources for the Future, Inc.
Société africaine de droit international et comparé
SOS Drugs International
Temple of Understanding
Transfert mondial d'information
Union dominicaine de journalistes pour la paix
Union fédéraliste des communautés ethniques européennes

United Towns Agency for North-South Cooperation
Water Environment Federation
Wittenberg Center for Alternative Resources, Inc.

Liste

Association internationale de la police
Conseil international de lutte contre le sida
Fédération européenne des équipements routiers de sécurité
Fédération européenne des victimes de la route
Landscape Institute

b) De reclasser neuf organisations de la catégorie II à la catégorie I et cinq organisations de la liste à la catégorie II, comme suit :

Catégorie I

American Association of Retired Persons
Association internationale pour la liberté religieuse
Conférence mondiale des religions pour la paix
Fédération abolitionniste internationale
Internationale libérale (Union libérale mondiale)
L'Internationale socialiste
OISCA International (Organization for Industrial, Spiritual and Cultural Advancement)
Organisation des capitales et villes islamiques
Union internationale du vieillissement

Catégorie II

Fédération internationale de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
Fédération internationale des professions immobilières
L'Institut des femmes, le droit et le développement
Program for Appropriate Technology in Health (PATH)
Villages internationaux d'enfants SOS

PROJET DE DÉCISION II

Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 1997 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la session de 1997 du Comité chargé des organisations non gouvernementales tels qu'ils figurent ci-après :

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DOCUMENTATION DE LA SESSION DE 1997 DU COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

1. Élection du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

3. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :

Documentation

Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif : mémoire du Secrétaire général

Demandes de reclassement : mémoire du Secrétaire général

4. Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Documentation

Rapports quadriennaux sur les activités des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : rapports présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1296 (XLIV) en date du 23 mai 1968

Suite donnée aux décisions prises par le Comité chargé des organisations non gouvernementales à sa session de 1995 : rapport présenté par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social en date du 23 mai 1968

5. Activités futures.

6. Examen des méthodes de travail du Comité.

7. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 1999 du Comité.

8. Adoption du rapport du Comité.

PROJET DE DÉCISION III

Reprise de la session du Comité chargé des organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide d'autoriser le Comité chargé des organisations non gouvernementales à se réunir pour une reprise de session d'une semaine, en janvier 1996, afin d'achever les travaux de sa session de 1995.

II. DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT CONSULTATIF ET DEMANDES DE RECLASSEMENT REÇUES D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

2. Le Comité a examiné le point 3 de l'ordre du jour de sa 556e à sa 579e séance, du 12 au 23 juin 1995. Il était saisi des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général relative aux demandes d'admission au statut consultatif dont l'examen a été reporté (E/C.2/1995/R.1);

b) Mémoire du Secrétaire général contenant de nouvelles demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales (E/C.2/1995/R.2/Add.1 à 31);

c) Mémoire du Secrétaire général contenant des demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales (E/C.2/1995/R.3 et Add.1 à 8).

A. Demandes d'admission au statut consultatif dont l'examen avait été reporté de la session de 1993 du Comité

3. À sa session de 1993, le Comité chargé des organisations non gouvernementales avait décidé de reporter à sa session de 1995 l'examen de la demande d'Ananda Marga Universal Relief Team.

4. Par une lettre datée du 13 avril 1993, le Secrétariat a fait part à l'organisation de la décision du Comité et l'a informée que, si elle souhaitait présenter une nouvelle demande au Comité, elle devrait le faire avant le 1er juin 1994.

5. À sa 556e séance, tenue le 12 juin 1995, le Comité a pris note du fait qu'Ananda Marga Universal Relief Team n'avait pas présenté de nouveau questionnaire au Secrétariat avant le 1er juin 1994, comme cela lui avait été demandé.

B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif

6. À sa 569e séance, le 19 juin 1995, le représentant de Cuba a proposé de reporter l'examen de la demande d'admission au statut consultatif (catégorie II) de la Freedom House à la session ordinaire suivante du Comité.

7. À la même séance, le représentant de l'Irlande a proposé d'accorder le statut consultatif (catégorie II) à la Freedom House. Il a ensuite demandé que la proposition du représentant de Cuba soit mise aux voix.

8. Il a été procédé à un vote par appel nominal et la proposition a été rejetée par 9 voix contre 8, avec 1 abstention. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Chine, Cuba, Éthiopie, Indonésie, Philippines, Soudan, Swaziland et Tunisie.

Ont voté contre : Bulgarie, Chili, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Irlande, Paraguay et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Se sont abstenus : Inde.

9. Avant le vote, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Irlande, de l'Éthiopie, des États-Unis d'Amérique et du Costa Rica.

10. Le représentant de l'Irlande a déclaré que sa délégation voterait contre la proposition.

11. Le représentant de l'Éthiopie a déclaré que sa délégation était en faveur de la proposition.

12. La représentante du Costa Rica a déclaré que sa délégation voterait contre la proposition.

13. Après le vote, des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba, du Paraguay, de la Grèce, de l'Inde et du Swaziland.

14. La représentante de l'Inde a déclaré que le fait qu'elle s'abstenait ne reflétait pas nécessairement sa position pour le prochain vote qui porterait sur le fond de la question.

15. Le représentant du Swaziland a déclaré que le résultat du vote ne changeait rien à sa position, et que l'organisation devait présenter ses excuses à son gouvernement.

16. À la même séance, le représentant de Cuba a demandé que la proposition de l'Irlande tendant à ce que le statut consultatif (catégorie II) soit accordé à la Freedom House soit mise aux voix.

17. Il a été procédé à un vote par appel nominal et la proposition a été rejetée par 9 voix contre 9.

Ont voté pour :	Bulgarie, Chili, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Irlande, Paraguay et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
Ont voté contre :	Chine, Cuba, Éthiopie, Inde, Indonésie, Philippines, Soudan, Swaziland et Tunisie.
Se sont abstenus :	Néant.

18. Avant le vote, des déclarations ont été faites par les représentants de la Chine et de Cuba.

19. Le représentant de la Chine a déclaré qu'en lançant de manière irresponsable des attaques non justifiées contre des États souverains, dont la vaste majorité étaient des pays en développement, l'organisation avait gravement violé les principes d'objectivité, d'impartialité et de non-sélectivité figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. La délégation chinoise ne pouvait accorder son appui à une telle organisation; il était regrettable que le Comité ait décidé de résoudre la controverse au moyen d'un vote.

20. Le représentant de Cuba a déclaré que sa délégation voterait contre la proposition; il aurait cependant préféré une décision prise par consensus.

21. Après le vote, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Éthiopie, de la Bulgarie, du Swaziland, de Cuba, de la Chine et de l'Irlande.

22. Le représentant de Cuba a déclaré que si l'organisation souhaitait présenter une nouvelle demande d'admission, elle devrait le faire à une session ordinaire du Comité.

23. À sa 573e séance, le 21 juin 1995, le représentant du Swaziland a proposé de clore le débat relatif à la demande d'admission de la International Association of Lawyers Against Nuclear Arms (IALANA).

24. Au cours de la même séance, le Président a proposé d'accorder à cette organisation le statut consultatif (catégorie II).

25. Le représentant du Swaziland a demandé que la proposition du Président tendant à accorder le statut consultatif (catégorie II) à l'IALANA soit mis aux voix. Le représentant de Cuba a alors demandé qu'il soit procédé à un vote par appel nominal.

26. Il a été procédé à un vote par appel nominal et la proposition a été adoptée par 10 voix contre 4, avec 1 abstention. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, Éthiopie, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Paraguay.

Ont voté contre : États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Swaziland.

Se sont abstenus : Philippines.

27. Avant le vote, des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Cuba, du Chili, de la Chine et de l'Éthiopie.

28. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que sa délégation doutait que les buts de l'organisation aient quelque chose à voir avec l'oeuvre du Conseil économique et social. Toutefois, pour faire preuve de souplesse, sa délégation était prête à accorder le statut de la Liste à cette organisation, mais ne pouvait pas appuyer sa demande d'admission à la catégorie demandée.

29. La représentante du Costa Rica a déclaré que sa délégation appuierait la proposition.

30. Les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont exprimé l'avis que la Liste semblait appropriée étant donné le type d'activités de l'organisation.

31. Les représentants de Cuba et du Chili ont déclaré qu'ils appuieraient la proposition.

32. Le représentant de la Chine a déclaré que sa délégation voterait en faveur de la demande, étant entendu que l'octroi du statut consultatif à l'organisation

n'impliquait nullement que celle-ci aurait ainsi acquis le droit de participer aux activités des organisations, institutions et conférences s'occupant d'autres domaines, tels que la réduction des armements.

33. Le représentant de l'Éthiopie a regretté que le Comité ait eu recours au vote. Il a dit que sa délégation aurait été prête à appuyer l'octroi du statut de la Liste pour préserver le consensus, mais puisque celui-ci ne pouvait pas être réalisé, elle voterait pour l'octroi du statut de la catégorie II.

34. Après le vote, des déclarations ont été faites par les représentants du Chili et du Swaziland.

35. Les représentants du Chili et de la Grèce ont regretté que l'on ait dû avoir recours au vote et ont déclaré que le Comité devait s'efforcer de continuer à prendre ses décisions par consensus.

36. Le représentant du Swaziland a fait observer que le règlement intérieur permettait le recours au vote.

37. La représentante du Costa Rica a déclaré que le processus de prise de décisions par consensus était souhaitable et constituait l'option préférée. Toutefois, si l'on n'arrivait pas à un consensus et qu'il était nécessaire d'appliquer le règlement intérieur du Conseil, le vote était une option aussi légitime que le consensus et il n'y avait pas de regret à avoir; il ne fallait pas que le consensus soit pratiquement obligatoire, sinon il risquait de devenir une forme de veto.

38. À la 579e séance, le 23 juin, le Comité a décidé de différer jusqu'à la reprise de sa session l'examen des demandes de statut consultatif présentées par les organisations ci-après :

International Energy Foundation
ISIS International (Chili)
ISIS International Women Information and Communications Service

39. Le Comité a décidé de recommander au Conseil économique et social d'accorder le statut consultatif aux organisations non gouvernementales ci-après :

Catégorie I

Association for Progressive Communications
Association internationale des soldats de la paix
COLAC — Confédération latino-américaine des coopératives d'épargne et de crédit
Confédération colombienne des organisations non gouvernementales
Conseil national des femmes noires
DEVNET Association
Fonds mondial pour la nature
Forum mondial de l'économie
Franciscain international
Global 2000
HelpAge International

Institut africain-américain
InterAction (Conseil américain pour l'action internationale bénévole)
International Informatization Academy
International Institute for Applied Systems Analysis
Organisation bouddhiste internationale
Parti radical transnational
Réseau mondial FEDEN (Femmes pour le développement et l'environnement)

Catégorie II

Aboriginal and Torres Strait Islander Commission
Agence des cités unies pour la coopération Nord-Sud
ASEAN Confederation of Women's Organizations
Asian Women Human Rights Council
Assemblée permanente pour les droits de l'homme
Association for the Advancement of Psychological Understanding of Human Nature
Association internationale des avocats et juristes juifs
Association internationale de l'hôtellerie
Association of Arab-American University Graduates
Association of Medical Doctors of Asia, The
Association of Third World Studies
Bochasanwasi Shri Akshar Purushottam Sanstha
Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
Centre pour la santé et la coopération internationales
Centre Simon Wiesenthal
Comité d'Amérique latine pour la défense des droits de la femme
Comité international de la paix et des droits de l'homme
Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme
Conseil national pour la sécurité (la Prévention des risques)
Consortium for International Earth Science Information Network
Cousteau Society, The
Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN)
Economists Allied for Arms Reduction
European-Asian-Latin American Institute for Cooperation
Fédération internationale des professions immobilières
Fédération nationale des femmes chinoises
Fondation mondiale pour les femmes
Fondation Sommet mondial des femmes
Forum international pour la protection de l'enfance
Forum européen sur les services aux victimes
Frères de la charité
Goodwill Industries International, Inc.
Groupe de recherche, d'études et de formation "Femmes-Action"
Groupe d'étude et de recherche sur la démocratie et le développement économique et social en Afrique
Gulf Automobile Federation
Habitat pour l'humanité
Himalayan Research and Cultural Foundation
Indian Council on Education
Information Habitat: Where Information Lives (précédemment International Synergy Institute)
INTERMON

International Association of Lawyers Against Nuclear Arms
International Multiracial Shared Cultural Organization
Keystone Center
La coalition internationale pour la santé de la femme
Lobby européen des femmes
MADRE, Inc.
Marine Environmental Research Institute
Mercy International
National Bar Association
New Human Rights
Nord-Sud XXI
Observatoire international des prisons
Organisation islamique internationale de secours
Organisation néerlandaise pour la coopération internationale au développement
Pan American-Pan African Association, Inc.
Perhaps ... Kids Meetings Kids Can Make a Difference
Physicians for Human Rights
Queen Alia Fund for Social Development
Regional Network of Local Authorities for the Management of Human Settlements
Resources for the Future, Inc.
Société africaine de droit international et comparé
SOS Drogue International
Temple of Understanding
Transfert mondial d'information
Union dominicaine de journalistes pour la paix
Union fédéraliste des communautés ethniques européennes
Water Environment Federation
Wittenberg Center for Alternative Resources, Inc.

Liste

Association internationale de la police
Conseil international de lutte contre le sida
Fédération européenne des équipements routiers de sécurité
Fédération européenne des victimes de la route
Landscape Institute

C. Nouvelles demandes de reclassement

40. Le Comité a décidé de recommander au Conseil économique et social de reclasser neuf organisations de la catégorie II à la catégorie I et de faire passer cinq organisations de la Liste à la catégorie II.

Catégorie I

American Association of Retired Persons
Association internationale pour la liberté religieuse
Conférence mondiale des religions pour la paix
Fédération abolitionniste internationale
Internationale libérale (Union libérale mondiale)
L'internationale socialiste
OISCA International (Organization for Industrial, Spiritual and Cultural Advancement)

Organisation des capitales et villes islamiques
Union internationale du vieillissement

Catégorie II

Fédération internationale de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
Fédération internationale des professions immobilières
L'Institut des femmes, le droit et le développement
Program for Appropriate Technology in Health (PATH)
Villages internationaux d'enfants SOS

III. EXAMEN DES RAPPORTS QUADRIENNAUX PRÉSENTÉS PAR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF AUPRÈS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (CATÉGORIES I ET II)

41. Le Comité a examiné le point 4 de l'ordre du jour de sa 577e à sa 579e séance, les 22 et 23 juin 1995. Il était saisi des rapports quadriennaux pour les périodes 1988-1991 et 1990-1993 sur les activités de 183 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégories I et II) (E/C.2/1995/2 et Add.1 à 10 et E/C.2/1995/3 et Add.1).

42. Le Comité a examiné le rapport quadriennal présenté par la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (E/C.2/1995/2/Add.2) à ses 577e et 578e séances, les 22 et 23 juin.

43. À la 577e séance, le 22 juin, la représentante du Costa Rica a exprimé son appui pour les activités de l'organisation, mais a jugé des éclaircissements nécessaires au sujet de la question de l'impunité, qui semblait limitée à la région d'Amérique latine.

44. Le représentant de la Chine a demandé des éclaircissements au sujet des déclarations faites par l'organisation à la Commission des droits de l'homme à propos du droit à l'autodétermination du Tibet, lequel, a-t-il précisé, était une région autonome qui faisait partie du territoire de la Chine.

45. Le représentant de l'Irlande a loué le caractère complet du rapport qui montrait que l'organisation avait pleinement contribué aux activités de l'Organisation des Nations Unies.

46. Les représentants du Chili et de l'Éthiopie ont appelé l'attention sur les dispositions du paragraphe 40 b) de la résolution 1296 du Conseil qui précisait le rôle que doit jouer le Comité dans le cadre de son examen des rapports quadriennaux.

47. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que le rapport était entièrement conforme à la disposition de la résolution 1296 du Conseil.

48. Le représentant de l'Inde a demandé des éclaircissements au sujet de la déclaration figurant dans le rapport selon laquelle c'étaient les peuples, et non les individus, qui étaient les partenaires de cette organisation.

49. La représentante de l'organisation a déclaré que celle-ci se considérait comme le porte-parole des peuples qui n'avaient pas accès à l'Organisation des Nations Unies. Elle a fait observer qu'autodétermination n'était pas la même chose que sécession ou indépendance.

50. Les représentants de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont noté que dans la Charte des Nations Unies il était question d'autodétermination.

51. À sa 578e séance, le Comité a repris l'examen du rapport.

52. Le représentant de la Chine a signalé qu'il avait reçu des éclaircissements de l'organisation, qui avait donné à sa délégation l'assurance que ses activités ne comprenaient pas l'appui à la sécession ou à l'indépendance d'une partie quelconque du territoire de la Chine.

53. À la même séance, le Comité a décidé de prendre acte du rapport.

54. À sa 578e séance, le 23 juin 1995, le Comité a examiné le rapport quadriennal du Conseil de l'archevêché orthodoxe grec d'Amérique du Nord et du Sud, figurant dans le document E/C.2/1995/2/Add.5.

55. Les représentants du Costa Rica, de la Grèce, de la Chine, de la Fédération de Russie et des Philippines ont pris note avec satisfaction de l'importante contribution que cette organisation apportait à l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies.

56. À la même séance, le Comité a pris acte du rapport.

57. Le Comité a examiné le rapport quadriennal de la Confédération internationale des syndicats libres figurant dans le document E/C.2/1995/2/Add.10, à ses 578e et 579e séances, le 23 juin.

58. À la 578e séance, le 23 juin, la représentante du Costa Rica a noté la vaste envergure de l'oeuvre de l'organisation et le travail important qu'elle accomplissait en rapport avec la question du travail des enfants.

59. Le représentant de Cuba a déclaré que l'organisation avait un parti pris politique et a relevé l'absence d'information au sujet de sa contribution à l'oeuvre de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

60. Les représentants de l'Irlande et des États-Unis d'Amérique se sont déclarés extrêmement satisfaits du rapport et ont noté la contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

61. Le représentant de la Chine a noté le manque de détail sur les activités de l'organisation et s'est déclaré déçu de l'absence d'information sur la contribution de l'organisation à l'oeuvre de l'OIT; il a demandé en quelle qualité l'organisation participait à l'Assemblée générale et a souhaité avoir des éclaircissements sur ses activités à la Commission des droits de l'homme de 1990 à 1993.

62. Pour les représentants du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Fédération de Russie, du Costa Rica et de la Bulgarie, il convenait de prendre acte du rapport et de maintenir l'organisation dans la catégorie où elle se trouvait.

63. À la 579e séance, le 23 juin, le représentant de la Chine a déclaré que l'absence dans le rapport de renseignements sur le travail de l'organisation avec l'OIT violait les dispositions de la résolution 1296 et que, pour cette raison, il avait de vives réserves à formuler à l'égard du rapport.

64. Le représentant de Cuba a déclaré qu'il avait des réserves à l'égard du rapport et qu'à l'avenir l'organisation devrait présenter un rapport plus complet.

65. Le Comité a pris acte du rapport de l'organisation.

66. À la même séance, le Comité a suspendu son examen du point de l'ordre du jour.

IV. EXAMEN DES ACTIVITÉS FUTURES

67. Le Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour à ses 576e et 577e séances, le 22 juin 1995. Il a été saisi du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales sur les travaux de sa deuxième session (E/1995/83 et Add.1).

68. Le Comité a tenu un débat préliminaire sur les questions figurant dans le rapport du Groupe de travail.

69. Des déclarations ont été faites par la Présidente du Comité chargé des organisations non gouvernementales et par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de Cuba, de l'Irlande, de la Chine, du Costa Rica, du Swaziland, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Éthiopie, de la Grèce et de l'Inde ainsi que par l'observateur du Pakistan. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et de la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif (catégorie II).

Des observations préliminaires ont été faites en particulier sur les questions ci-après :

a) Le processus de prise de décisions au Comité;

b) La nécessité pour le Comité de revoir ses méthodes de travail et d'améliorer et rationaliser ses procédures, afin de lui permettre de faire face au volume croissant de travail et de documentation; à cet égard, les points suivants ont été mentionnés :

i) La nécessité de réduire le volume de la documentation et de rationaliser celle-ci, et de veiller à ce qu'elle paraisse en temps voulu, la nécessité d'améliorer les procédures d'examen du statut

consultatif et des demandes de reclassement à l'aide de diverses méthodes telles que la création d'un processus de sélection préliminaire ou de groupes de travail du Comité;

ii) La nécessité de revoir la présentation et la teneur du questionnaire actuellement utilisé pour les demandes d'octroi du statut et de reclassement afin de réduire le volume de la documentation tout en permettant au Comité de disposer des informations pertinentes;

iii) La nécessité de prendre des dispositions pour accélérer le processus de demande pour les organisations non gouvernementales accréditées auprès de conférences des Nations Unies;

c) La question de l'augmentation du nombre des membres du Comité;

d) La nécessité de préserver le caractère technique du travail du Comité;

e) La question de l'extension des arrangements de consultation avec les organisations non gouvernementales à tous les domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies a des activités, y compris le désarmement, les finances, le commerce et le droit international;

f) La question d'une plus large participation des organisations non gouvernementales de pays en développement;

g) La fréquence des réunions du Comité et la tenue de réunions sur une base ad hoc;

h) La diffusion d'informations sur le rôle et les activités du Comité;

i) Les rapports entre le Comité et le Département de l'information du Secrétariat des Nations Unies;

j) La nécessité d'étudier les moyens de renforcer le dialogue entre États Membres des Nations Unies et organisations non gouvernementales, notamment par des tables rondes et des consultations.

V. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION DE 1997 DU COMITÉ

70. Le Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa 579e séance, le 23 juin 1995.

71. À la même séance, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de 1997, tel que modifié, et a décidé de le soumettre au Conseil économique et social pour approbation (voir sect. I, projet de décision II).

VI. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

72. À sa 579e séance, le 23 juin, le Comité a adopté le projet de rapport sur sa session de 1995 (E/C.2/1995/L.1 et Add.1), tel que révisé et amendé au cours des débats.

VII. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

73. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales s'est réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 12 au 23 juin 1995. Le Comité a tenu 23 séances (556e à 579e séance). Le Directeur de la Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social (Département de la coordination des politiques et du développement durable) du Secrétariat de l'ONU, a ouvert la session.

B. Participation

74. Des représentants de tous les États membres du Comité ont participé à la session : Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Madagascar, Paraguay, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Swaziland et Tunisie.

75. Les États Membres suivants étaient représentés par des observateurs : Algérie, Australie, Autriche, Bolivie, Canada, Colombie, Égypte, Italie, Japon, Jordanie, Lesotho, Mexique, Pakistan, Panama, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Turquie et Ukraine.

76. L'institution spécialisée suivante était représentée : Organisation internationale du Travail.

77. L'organisation intergouvernementale suivante était représentée : Organisation de l'unité africaine.

78. Les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie I), ont pris part à la session : Association soroptimiste internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

C. Élection du bureau

79. À sa 556e séance, le 12 juin 1995, le Comité a élu le bureau suivant par acclamation :

Présidente : Mme Ruth Limjuco (Philippines)

Vice-Présidents : M. Vladlen S. Stefanov (Bulgarie)
M. Fidel Coloma (Chili)
M. John Biggar (Irlande)
M. Moses Dlamini (Swaziland)

80. À la même séance, le Comité a décidé que M. Fidel Coloma serait également Rapporteur du Comité.

D. Ordre du jour

81. À la même séance aussi, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (E/C.2/1995/1), qui se lisait comme suit :

1. Élection du bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

3. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :

   a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité avait décidé, à sa session de 1993, de reporter l'examen;

   b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement.

4. Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif (catégories I et II) auprès du Conseil économique et social.

5. Activités futures.

6. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 1997 du Comité.

7. Adoption du rapport du Comité.

E. Reprise de la session du Comité

82. À sa 579e séance, le 23 juin, le Comité était saisi d'un projet de décision concernant la tenue d'une reprise de sa session devant lui permettre d'achever les travaux de la session de 1995.

83. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Chili, Grèce, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Chili, Cuba, Irlande, Costa-Rica, Chine et Inde.

84. À la même séance, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, projet de décision III).

F. Documentation

85. On trouvera en annexe la liste des documents de la session.

Annexe

DOCUMENTATION DE LA SESSION DE 1995

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre ou description
E/1995/83 et Add.1	5	Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales sur les travaux de sa deuxième session et récapitulation des propositions
E/C.2/1995/1	2	Ordre du jour provisoire
E/C.2.1995/2 et Add.2 à 10	4	Rapports quadriennaux, 1988-1991 et 1990-1993
E/C.2/1995/3 et Add.1	4	Rapports quadriennaux : suite donnée aux décisions prises par le Comité à sa session de 1993
E/C.2/1995/CRP.1	1	Ordre du jour provisoire annoté
E/C.2/1995/CRP.2 et Add.1	2	Demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1995
E/C.2/1995/INF/1	—	Liste des participants
E/C.2/1995/L.1 et Add.1	7	Projet de rapport du Comité
E/C.2/1995/L.2	3	Projet de décision
E/C.2/1995/R.1	3	Note du Secrétariat sur les demandes d'admission au statut consultatif dont l'examen a été reporté
E/C.2/1995/R.2 et Add.1 à 31	3	Mémoire du Secrétaire général contenant de nouvelles demandes d'admission au statut consultatif
E/C.2/1995/R.3 et Add.1 à 8	3	Mémoire du Secrétaire général contenant des demandes de reclassement

- - - - -